

-  A1 Protection des bois et forêts situés en régime forestier
-  A4 Cours d'eau non domaniaux
-  A5 Canalisations Publiques Eau et Assainissement
-  AC1 Monuments historiques Inscrits
-  AC1 Monuments historiques Classés
-  AC2 Protection des Sites et Monuments naturels Classés
-  AC2 Protection des Sites et Monuments naturels Inscrits
-  AC3 Réserves naturelles
-  AC4 Zone de Protection du Patrimoine Urbain (Z.P.P.A.U.P.)
-  Ar1 Postes Electromagnétiques des Amers et des Phares de la marine militaire
-  Ar2 Postes Militaires de Défense des côtes et la sécurité de la navigation
-  Ar3 Magasin à poudre de l'armée et de la marine
-  Ar4 Aéroports militaires
-  Ar5 Fortification, place forte, poste et ouvrage militaire
-  Ar6 Champs de tir
-  AB1 Protection des Eaux
-  EL5 Visibilité sur les voies publiques
-  EL7 Aligement
-  EL9 Passage des patrons sur le littoral
-  EL10 Parc nationaux
-  EL11 Interdiction d'accès devant les propriétés voisines des routes
-  I1 Pipeline
-  I3 Transport de Gaz
-  I4 Canalisations électriques
-  I6 Mines et carrières
-  Int1 Voisance des cimetières
-  PT1 Protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques
-  PT2 Protection contre les obstacles des centres émission et de réception
-  PT3 Communications Téléphoniques et Télégraphiques
-  PT4 Télécommunication
-  PM1 Risques naturels (P.P.R.)
-  PM2 Installations Classées
-  T1 Zone ferroviaire en bordure de laquelle peuvent s'appliquer les Servitudes relatives au Chemin de Fer
-  T5 Aéronautique de décollage
-  T8 Protection des Installations de Navigation et d'atterrissage

